

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 3 février 2016, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Ordonnance émise dans le cadre de la Journée des musées montréalais – Accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan (1)

Cette ordonnance permet l'accès à titre gratuit à ces deux institutions, le dimanche 29 mai 2016.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 12 février 2016

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon